

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

27/11/2025

N° E25000139 /67

La vice-présidente du tribunal administratif

Décision de désignation commissaire enquêteur du 27 novembre 2025

Vu, la lettre enregistrée le 18 septembre 2025, par laquelle le département de la Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une demande d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commune de Bousbach ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Marie-Elisabeth BECKER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Francis FISCHER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au département de la Moselle, à Madame Marie-Elisabeth BECKER et à Monsieur Francis FISCHER.

Fait à Strasbourg, le 27 novembre 2025.

La vice-présidente,

A. DULMET

Pour copie conforme,

La greffière,